



Degat materiel sur mon macadam

Par **souflard**, le **16/08/2011** à **20:08**

Bonjour, une entreprise de maçonnerie est en travaux chez moi elle a loué une benne pour entreposer des bricailons lors de l'enlèvement de la benne des degats sur mon macadam sont apparus qui est responsable. merci d'avance

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **15:27**

Bonjour L'entrepreneur et vous êtes en droit de lui demander de remettre en état votre macadan. L'entrepreneur doit avoir obligatoirement une assurance.

Par **souflard**, le **18/08/2011** à **13:55**

bonjour, merci deja d'avoir pris le temps de me repondre. si je comprends bien vous me dit de reclassé réparation au loueur de benne??? si c'est ça, je ne peux point car le loueur n'est pour rien.

Par **pat76**, le **18/08/2011** à **14:49**

Bonjour C'est l'entrepreneur qui fait les travaux qui est responsable puisque c'est lui qui a loué la benne, il devra se retourner contre la société qui a procédé à l'enlèvement de la benne. Vous pouvez en cas de litige assignez devant la juridiction compétente et

l'entrepreneur qui a loué la benne et la société qui a procédé à l'enlèvement.
L'entrepreneur et la société de location de benne sont obligatoirement assurés.

Par **alterego**, le **18/08/2011 à 16:22**

Bonjour
Comme il vous a été fort justement répondu, c'est l'entrepreneur qui est responsable.
Une assurance est liée au contrat de location de la benne, il doit déclarer les dommages au loueur.
En l'absence d'assurance liée à la location, il doit déclarer le sinistre à son assureur Responsabilité Civile Professionnelle.
Cordialement

Par **souflard**, le **18/08/2011 à 16:26**

bonjour,
merci pour vos reponses